



**Département de Seine Maritime**

**Ville de DUCLAIR**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VITRAUX DE  
L'EGLISE SAINT DENIS DE DUCLAIR**

**Marché de base à lot unique**

**Serrurerie-vitrail**

**Date et heure limite de réception des dossiers :**

**Lundi 13 novembre 2017 12h00**

**Durée de validité des offres : 120 jours**

**Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance du  
23/07/2015 relative aux marchés publics**

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

**Décret du 25/03/2016 relatif aux marchés publics**  
**Arrêté du 29/03/2016 fixant la liste des renseignements et documents  
demandés**

**SOMMAIRE**

<b>I.</b>	<b>Identification de l'organisme qui passe le marché .....</b>	<b>4</b>
	<b>Maître d'ouvrage .....</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>Objet du marché .....</b>	<b>4</b>
	<b>II.1 Nature et consistance de l'ouvrage à réaliser .....</b>	<b>4</b>
	<b>II.2 Décomposition en tranches .....</b>	<b>4</b>
	<b>II.3 Allotissement .....</b>	<b>4</b>
<b>III.</b>	<b>Durée du marché .....</b>	<b>4</b>
<b>IV.</b>	<b>Procédure de passation .....</b>	<b>4</b>
<b>V.</b>	<b>Conditions spécifiques d'exécution du marché.....</b>	<b>5</b>
<b>VI.</b>	<b>Modalités de remise des dossiers .....</b>	<b>5</b>
	<b>VI.1 Date limite de remise des dossiers.....</b>	<b>5</b>
	<b>VI.2 Contenu du dossier de consultation.....</b>	<b>6</b>
	<b>VI.3 Durée de validité des offres .....</b>	<b>6</b>
	<b>VI.4 Options .....</b>	<b>7</b>
	<b>VI.5 VI.5 – Modalités de remise des dossiers .....</b>	<b>7</b>
	<b>VI.6 VI.6 – Contenu de l'enveloppe intérieure .....</b>	<b>8</b>
	<b>VI.7 Dossiers incomplets .....</b>	<b>10</b>
	<b>VI.8 Conditions de participation à la consultation .....</b>	<b>11</b>
<b>VII.</b>	<b>Visite du site.....</b>	<b>11</b>

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

<b>VIII. Tarification .....</b>	<b>11</b>
<b>VIII.1 Tarification .....</b>	<b>11</b>
<b>VIII.2 Erreur dans l'offre .....</b>	<b>11</b>
<b>IX. Hiérarchie des pièces contractuelles .....</b>	<b>11</b>
<b>X. Modalité de sélection des entreprises.....</b>	<b>12</b>
<b>XI. Critères d'attribution des offres.....</b>	<b>12</b>
<b>XII. Modification de détail du dossier de consultation .....</b>	<b>14</b>
<b>XIII. Résultats de la consultation .....</b>	<b>14</b>
<b>XIV. Renseignements complémentaires.....</b>	<b>14</b>
<b>XV. Mémoire justificatif technique de l'entreprise.....</b>	<b>18</b>

## **I. Identification de l'organisme qui passe le marché**

**Maître d'ouvrage**  
Ville de Duclair  
Place du Général de Gaulle  
76480 DUCLAIR

**Représentant du pouvoir Adjudicateur** : M. Delalandre, Maire

## **II. Objet du marché**

### **II.1 Nature et consistance de l'ouvrage à réaliser**

La commune de Duclair procède à une consultation pour les travaux d'entretien des vitraux de l'église Saint Denis, immeuble classé au titre des monuments historiques.

Type de marché de travaux à lot unique : Exécution

### **II.2 Décomposition en tranches**

Les travaux sont réalisés en une tranche ferme

### **II.3 Allotissement**

La consultation est décomposée en 1 lot :

- Lot unique Serrurerie- Vitrail

## **III. Durée du marché**

Durée du marché : 6 semaines à compter de la notification du marché hors période de préparation

Date prévisionnelle de début des travaux : décembre 2017 sous réserve de l'obtention de l'accord de subvention de la Drac.

## **IV. Procédure de passation**

Procédure adaptée ouverte avec négociation en application des articles 20 à 23 et 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidats remettront au Maître d'Ouvrage un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la capacité du candidat et à son offre technique et financière.

Le Maître d'Ouvrage analysera les offres des candidats dont le dossier de candidature aura été admis au regard des éléments fournis en application de l'article VI.6 du présent règlement de la consultation. Ces offres seront classées en application des critères de jugement des offres présentés

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

aux articles XI.1 et XI.2 du présent règlement de la consultation et la négociation sera alors engagée avec l'ensemble des candidats recevables.

Les candidats sont avertis que la négociation ne peut porter ni sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché tels qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les solutions proposées ou les informations confidentielles communiquées par un candidat lors de la négociation ne peuvent, sauf son accord, être révélées aux autres candidats par le Maître d'Ouvrage.

Les candidats admis à négocier seront, individuellement, par courrier, télécopie ou mail, soit :

- invités à remettre leur offre finale,
- invités aux séances (si plus d'une séance est nécessaire) de négociation (sur table ou téléphonique). La convocation mentionnera le lieu, la date, l'heure et la durée. Lorsque le Maître d'Ouvrage estimera la phase de négociation terminée, il invitera par télécopie ou mail les candidats à remettre leur offre finale.

Il est rappelé qu'à tout moment, le Maître d'Ouvrage peut déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général. En pareil cas, les candidats en seront informés.

Le Maître d'Ouvrage décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage aura admis à la négociation les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres.

## **V. Conditions spécifiques d'exécution du marché**

Sans objet

## **VI. Modalités de remise des dossiers**

### **VI.1 Date limite de remise des dossiers**

Les dossiers devront parvenir avant le **13 novembre 2017 à 12 h00** à l'adresse suivante :

Ville de Duclair

1 place Général De Gaulle

76480 DUCLAIR

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

### **Retrait sur place :**

Le dossier sera remis gratuitement aux entreprises qui en feront la demande auprès de la Mairie de Duclair (prévenir avant passage), à partir du jour de parution de l'annonce et jusqu'à la limite de réception des offres.

### **Par envoi postal :**

Le dossier peut être envoyé par courrier sur simple demande écrite de l'entreprise auprès de la Mairie de Duclair à partir du jour de parution de l'annonce et jusqu'à la date limite de réception des offres.

### **Par retrait électronique :**

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu en le téléchargeant, après identification sur le site internet ci-après : <https://www.marchespublics.adm76.com>

Le retrait des documents sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

## **VI.2 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises comprend, pour chaque lot :

- Pièces communes :
  - Le présent Règlement de consultation,
  - L'acte d'engagement,
  - Le CCAP
  - Le CCTP
  - L'étude préalable des vitraux réalisée en phase DIAGNOSTIC
  - Le planning prévisionnel
  - Le DPGF
- Les documents graphiques
  - Les plans et programme de travaux

## **VI.3 Durée de validité des offres**

Les offres seront valables pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres, avant la notification du marché.

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

## **VI.4 Options**

**sans objet**

## **VI.5 VI.5 – Modalités de remise des offres**

### **CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Suivant le titre III du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016, les offres seront envoyées par :

#### **A) Transmission par voie électronique :**

Toutefois, conformément aux dispositions des articles 40 à 42 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des Marchés publics, parallèlement à l'envoi électronique, les opérateurs économiques pourront faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD Rom, DVD Rom, clé USB ...) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte **obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde »**.

Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique (pour les documents dont la signature est obligatoire).

Cette copie de sauvegarde pourra, notamment, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'opérateur économique.

Les candidatures et les offres pourront être communiquées par voie électronique, préalablement signées électroniquement par le soumissionnaire, à l'adresse suivante : <https://www.marchespublics.adm76.com>

Pour garantir la confidentialité des candidatures, les offres seront chiffrées par le biais de la plateforme informatique de dématérialisation.

L'offre dématérialisée doit parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis.

L'envoi électronique donnera lieu à un accusé de réception envoyé à l'adresse électronique fournie lors de son enregistrement par le soumissionnaire.

Les offres dématérialisées qui seraient transmises ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas prises en compte.

Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure indiquée sur la plate-forme informatique de dématérialisation.

***Règlement de consultation – Marché de travaux***

***Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR***

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 33 du Décret n°2016-360 relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

#### **B) Transmission matérialisée :**

Les Candidats transmettront leur Offre sous pli cacheté soit :

- par envoi en recommandé avec accusé de réception postal, à l'adresse suivante :

***Mairie de Duclair***

***Place du Général de Gaulle***

***76480 DUCLAIR***

- soit la remettront **contre récépissé** au Pouvoir Adjudicateur, à l'adresse suivante :

***Ville de Duclair***

***Services techniques municipaux***

***160 rue Louis Pasteur***

***76480 DUCLAIR***

Les dossiers seront transmis sous double enveloppes cachetées.

L'enveloppe extérieure (contenant le dossier de candidature et l'offre regroupés dans un seul pli) devra porter la mention suivante :

**« Marché Public Travaux d'entretien des vitraux de l'Eglise Saint Denis de Duclair**

**NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE**

#### **VI.6 VI.6 – Contenu de l'enveloppe intérieure**

##### **Candidature :**

Les candidats devront fournir les pièces suivantes à l'appui de leur candidature :

- ◆ Lettre de candidature DC1 complétée, datée et signée

***Règlement de consultation – Marché de travaux***

***Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR***

- ◆ En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du jugement
- ◆ Formulaire DC2 complété, daté et signé
- ◆ Formulaire NOTI2 ou attestations sociales et fiscales à jour au 31 décembre de l'année précédant la consultation en cours ou attestation sur l'honneur que le candidat est à jour de ses cotisations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année précédant la consultation en cours (les justificatifs seront à fournir par les candidats retenus), que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux Marchés Publics.
- ◆ Les certificats de qualifications professionnelles ou références attestant de la compétence du candidat à réaliser les travaux du présent marché public. Les entreprises qui répondront présenteront dans le dossier de candidature cinq exemples minimum de réalisation de travaux similaires de moins de 6 ans à justifier par la présentation d'un texte explicatif accompagné de photographies.

En raison de la qualité de l'édifice, le conservateur restaurateur de vitraux devra posséder les qualifications QUALIBAT suivantes, ou attester de références équivalentes :

Lot Serrurerie- Vitrail : Qualibat 4493 ou références équivalentes sur monuments historiques

La DRAC demande « l'intervention d'une entreprise de haute technicité ». L'entreprise devra présenter les références suivantes :

- Liste des personnes destinées à réaliser les travaux demandés avec mention de leur formation, de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle
- Liste des travaux similaires exécutés par ces personnes durant les 3 dernières années (à savoir restauration de vitraux tout type, collage et réalisation de pièces peintes) avec le montant de l'opération, la date de réalisation et le destinataire
- Copie d'au moins un rapport d'intervention qui devra comporter les éléments suivants : localisation sur plan et en élévation des travaux, détail des opérations effectuées, indication des techniques, produits et matériaux utilisés, photographie avant, pendant et après travaux
- Certificats établis par des personnes qualifiées attestant la qualité de la prestation réalisée.

***NB :** Lors de l'analyse des candidatures, les offres des candidats ne présentant pas l'ensemble des garanties professionnelles et financières ou les capacités techniques exigées ci-avant seront éliminées.*

- ◆ Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire pour des travaux similaires au cours des trois dernières années
- ◆ Déclaration mentionnant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur disposera pour l'exécution de l'ouvrage
- ◆ Déclaration mentionnant les effectifs moyens annuels de l'entreprise

**Règlement de consultation – Marché de travaux**

**Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR**

**Cas particulier** : pour le candidat dont l'entreprise est créée au cours de l'année, il doit produire soit :

- Une copie du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises (CFE)
- Un extrait du registre du commerce.

Conformément à l'article 5 du Code des marchés publics, il sera procédé à l'élimination des candidats dont les dossiers ne sont pas conformes au règlement de consultation et/ou qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes, notamment présentés sous la forme de fiches telles que décrite ci-dessus.

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit joindre l'intégralité du dossier de candidature et joindre le pouvoir donné au mandataire. Le rejet de la candidature d'un des membres du groupement entraînera le rejet de la candidature du groupement.

En cas de sous-traitance déclarée par le candidat principal, le dossier de candidature complet du sous-traitant doit être joint à celui de l'entreprise principale.

Le rejet de la candidature du sous-traitant entraîne le rejet de celle du candidat principal.

**Offre** :

L'enveloppe intérieure devra contenir les éléments suivants :

- ♦ L'acte d'engagement complété et signé
- ♦ Le bordereau de la DPGF complété et signé
- ♦ Un Relevé d'Identité Bancaire
- ♦ Le planning d'intervention signé
- ♦ Les attestations d'assurances RC professionnelles et RC décennales en cours de validité
- ♦ Un **Mémoire Méthodologique d'intervention** à réaliser par l'entreprise candidate (cette pièce servira de notation du critère « Valeur Technique de l'offre »).

**VI.7 Dossiers incomplets**

Lors de l'ouverture des plis, les critères d'élimination seront les suivants :

↳ l'absence de l'un des documents demandés tant pour la candidature que pour l'offre.

## **VI.8 Conditions de participation à la consultation**

Ne seront pas admises à participer à la présente consultation, les personnes suivantes :

✓ les personnes physiques et morales en état de liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger (articles 48 et 49 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016),

✓ les candidats qui ne sont pas en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2015 (articles 45 et 47 à 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

## **VII. Visite du site**

Une visite des lieux en présence du Maître d'Ouvrage est facultative car est joint l'étude préalable des vitraux réalisée en phase Diagnostic. Les Entreprises pourront librement se rendre sur le site.

## **VIII. Tarifification**

### **VIII.1 Tarifification**

Les candidats devront établir leur tarifification sur l'acte d'engagement. Le non-respect de cette prescription entraînera la nullité de l'offre remise par l'entreprise.

### **VIII.2 Erreur dans l'offre**

Dans le cas où des erreurs de multiplication d'addition ou de report, en faveur du candidat, seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix pourra être rectifié pour le jugement des offres.

Si la ou les erreurs relevées sont trop importantes, le maître d'ouvrage déclarera l'offre non-conforme et la rejettera.

## **IX. Hiérarchie des pièces contractuelles**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre d'importance décroissante :

- l'Acte d'engagement
- le CCAP

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

- le CCTP
- le Décompte de prix global et forfaitaire (DPGF)
- le dossier de plans
- le planning prévisionnel
- le mémoire technique fourni par l'entreprise

En cas de contradiction entre les dispositions de ces documents, seules les plus favorables au maître d'ouvrage trouveront application.

## **X. Modalité de sélection des entreprises**

Les dossiers de candidatures présentés seront analysés dans le respect des prescriptions de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le représentant du pouvoir adjudicateur examinera les dossiers au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières des candidats eu égard aux spécificités du marché à réaliser.

Tout dossier ne présentant pas un niveau de capacité jugé satisfaisant sera rejeté et l'enveloppe contenant l'offre du candidat lui sera retournée non ouverte.

## **XI. Critères d'attribution des offres**

Chaque offre présentée est analysée conformément aux critères de sélection énoncés ci-après.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Les références d'opérations similaires de moins de 5 ans. Ces documents devront préciser pour chaque référence : l'année de réalisation, le rôle et la mission de l'Entreprise Co-traitante, Sous-traitante, ou Titulaire d'un lot ou plusieurs (préciser lesquels), le montant de l'opération et celui à hauteur duquel l'Entreprise est intervenue.
- un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier de travaux à réaliser par l'Entreprise, et les Moyens Humains mis à disposition,
- les fiches techniques des matériaux spécifiques,
- sa méthodologie décrite pour les ouvrages spécifiques et toutes précisions utiles à la compréhension de sa démarche au regard de ce projet d'entretien des vitraux

La pondération de ces critères est la suivante :

- Critère 1) Valeur technique des prestations, basée sur un Mémoire Technique (joint à la présente consultation, à remplir par le Candidat, présentation libre acceptée) notée comme suit :

***Règlement de consultation – Marché de travaux***

***Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR***

60% - 12 points

- 2 points pour l'élément A (Références d'opérations similaires de moins de 5 ans)
- 1 point pour l'élément B (Durée prévisionnelle des différentes phases du chantier de travaux (0,5 points) et Moyens humains avec Curriculum Vitae des intervenants choisis pour la présente opération (0,5 points))
- 1 point pour l'élément C (Fiche technique des matériaux)
- 2 points pour l'élément D (Méthodologie de l'intervention appropriée au présent Marché)

Avec un coefficient de 2 sur le total des points.

L'attribution des points se fera comme suit :

- Fourni et cohérent avec la présente opération : 100% des points
- Fourni partiellement mais cohérent : 75%, 50% ou 25 % des points
- Non fourni et/ou non cohérent : aucun point

- Critère 2) Prix des prestations,

40% - 8 points critère noté comme suit :

Si Offre du candidat = A et offre moins-disante = B, La note du candidat =  $10 - [(A-B) / B] \times 10$  ] arrondie au centième  
avec un coefficient de 0,8 sur le total des points.

- L'offre moins-disante obtient 8 points

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications, portées sur la décomposition du Prix Global et Forfaitaire, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre. Le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

En cas de discordance entre la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et l'A.E., ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette Décomposition, pour la mettre en harmonie avec le Prix Global et Forfaitaire ou pour la redresser.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

## **XII – Modalités essentielles de financement et de paiement**

Financement par fonds propres de la commune et par la subvention du Conseil Départemental de Seine Maritime et de la subvention du Ministère de la Culture et de la Communication.

Paiement sous forme d'acomptes et d'un solde selon les prescriptions du CCAP, par virement administratif. Délai global de paiement : **30 jours** à compter de la date de réception de la situation en Mairie de Duclair, après visa et acceptation du maître d'œuvre.

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

## **XII. Modification de détail du dossier de consultation**

La mairie se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au présent dossier de consultation, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **XIII. Résultats de la consultation**

Dès que le Maître d'ouvrage aura fait son choix, il avisera individuellement les candidats de la suite qui a été donnée à leur offre. Conformément à l'article 99 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et à l'article 55 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, les candidats évincés pourront, par écrit, demander au maître d'ouvrage les caractéristiques et les avantages relatifs à l'offre retenue ainsi que le montant du marché attribué et le nom de l'attributaire.

## **XIV. Renseignements complémentaires**

↳ *Renseignements administratifs :*

Mairie de Duclair Services techniques M. Bellec

☎ 02.35.05.91.56

[secretariat-tech@duclair.fr](mailto:secretariat-tech@duclair.fr)

Et/ou

Cabinet URBICONSEIL Charlotte BISOGNANI

06.82.19.25.75 [urbiconseil@aliceadsl.fr](mailto:urbiconseil@aliceadsl.fr)

↳ *Renseignements techniques :*

H2OMadame Hubert Charlotte Architecte du patrimoine-ACMH

10 cité d'Angoulême

75011 PARIS

☎ 09.64.00.52.81

[contact@h2oarchitectes.com](mailto:contact@h2oarchitectes.com)

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

Pièce Jointe en annexe : **Mémoire Technique pré-établi à remplir par l'entreprise**

## **XV. Mémoire justificatif technique de l'Entreprise**

*Articles 62 à 63 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016*

(A remplir par l'entreprise et à joindre à son offre)

### **1) Objet**

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique requiert, un mémoire justificatif technique **spécifique à l'objet du Marché**, se fondant sur les critères de valeurs techniques en tenant compte des délais d'exécution, moyens humains, envisagés par l'entreprise, **pour cette opération.**

### **2) Mémoire justificatif technique** (A remplir par l'Entreprise)

<b>A) Références d'opérations similaires de moins de cinq ans illustrées</b> signées par le maître d'ouvrage avec précision du montant des travaux exécutés par l'entreprise, lieu et date et tout détail que l'entreprise jugera nécessaire pour argumenter la qualité et la nature du travail exécuté.	
<b>B) Délais des principales tâches d'ouvrages et Moyens humains</b> mis en place correspondants avec présentation des curriculum vitae du personnel proposé pour la présente opération	
<b>C) Fiche technique des matériaux</b> (provenance, caractéristiques et qualités)	

*Règlement de consultation – Marché de travaux*

*Entretien des vitraux de l'église Saint Denis de DUCLAIR*

<p><b>D) Méthodologie de l'intervention appropriée au présent Marché et</b>  Toutes sujétions que l'Entreprise jugera utiles de préciser pour une parfaite réalisation de ses ouvrages (documents, notices, schémas, méthodologie de mise en œuvre...)</p>	
<p style="text-align: right;"><b><u>Dressé le :</u></b></p>	
<p style="text-align: right;"><b><u>Lot :</u></b></p>	
<p><b><u>Objet :</u> Travaux d'entretien des vitraux de l'église de Duclair</b></p>	
<p style="text-align: center;">Lu et Approuvé par l'Entreprise signataire</p>	